Résolution du Parti socialiste suisse
approuvée par le Congrès
du 25 octobre 2025 à Sursee

Sur la base des deux résolutions sur le Proche-Orient du 24 février 2024 (lien : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2024/03/Pour-un-cessez-le-feu-immediat-et-une-paix-juste-au-Proche-Orient.pdf - adoptées lors du Congrès à Grand Saconnex) et des 26 et 27 octobre 2024 (lien : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2024/10/Pour-un-cessez-le-feu-immediat-et-une-paix-juste-au-proche-orient_Pour-la-fin-de-la-violence-contre-le-peuple-palestinien-et-loccupation-beide.pdf - adoptée lors du Congrès à Davos), le PS Suisse a adopté les deux résolutions ci-dessous lors du Congrès à Sursee.

Une paix fondée sur le droit international — une dénonciation claire du génocide et une aide à la population civile de Gaza

Ces derniers jours, pour la première fois depuis longtemps, un apaisement notable s'est fait sentir : les populations de Gaza et d'Israël ont réagi avec soulagement aux derniers développements survenus. Chaque pas vers un cessez-le-feu stable doit être salué, car celui-ci permet d'apporter l'aide humanitaire dont le besoin se fait urgemment sentir et peut préparer le terrain pour des solutions politiques qui vont au-delà de la simple fin des combats. Le PS Suisse appelle instamment toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Les nouvelles attaques de drones de l'armée israélienne, après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, doivent s'arrêter, tout comme les purges politiques apparemment lancées par le Hamas contre ses opposant-es politiques dans la bande de Gaza.

Mais une paix durable ne peut être établie que sur la base du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, et des droits humains universels. Un plan de paix a une chance d'aboutir s'il ne considère pas Gaza de manière isolée et s'il se fonde sur les frontières fixées par l'ONU en 1967. C'est là le fondement d'un processus politique crédible.

La Suisse doit désormais apporter une contribution substantielle à la reconstruction de Gaza. Cela comprend l'enlèvement des munitions non explosées, un domaine dans lequel la Suisse dispose d'une expertise avérée, ainsi que la reconstruction d'infrastructures essentielles et de logements pour les déplacé-es internes. Il est essentiel que la population locale soit impliquée dans la planification et la mise en œuvre et qu'il n'y ait pas de déplacements forcés. Les blessé-es doivent avoir accès à des soins médicaux le plus rapidement possible. Cela implique également que les enfants gravement blessés soient amenés en Suisse pour y être soignés.

Le PS partage l'avis du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de nombreux-ses expert-es selon lequel le gouvernement israélien a commis un génocide. Le Parti socialiste suisse le condamne avec la plus grande fermeté. Les tribunaux internationaux compétents doivent rendre d'urgence leurs jugements en la matière : la Cour internationale de justice en ce qui

concerne la responsabilité des États et la Cour pénale internationale en ce qui concerne la responsabilité pénale des individus.

À Gaza, plus de 65 000 personnes sont mortes. L'écrasante majorité de celles-ci sont des mineur-es, des femmes ou des personnes âgées ; la quasi-totalité des civil-es. Des personnes innocentes sont soumises à une famine organisée, des déplacements forcés, une destruction systématique des infrastructures sanitaires, éducatives, culturelles et productives, tout ceci en violation du droit international et en particulier du droit humanitaire. Israël a bloqué l'aide humanitaire pendant des mois et empêché tout journaliste d'entrer dans la bande de Gaza. Cette opération sanguinaire reflétait la claire volonté d'annihilation du peuple de Gaza, de son histoire et de son avenir. Cette volonté a été exprimée de manière limpide par divers ministres et parlementaires israéliens. Il est aujourd'hui impossible de le nier ; le taire serait une faute politique et morale. Il nous appartient de le dénoncer.

En Cisjordanie, le gouvernement israélien continue d'étendre les colonies de peuplement ; son armée, dans l'ombre des abominations de Gaza, s'en prend aux camps de réfugié-es de 1948 et en chasse leurs habitant-es. Les colons assassinent impunément des Palestiniennes, les chassent de leurs villages, les privent d'eau et détruisent leurs oliveraies.

Le silence et l'inaction complices des États se réclamant du droit international et du droit humanitaire sont moralement et juridiquement injustifiables. La mobilisation de la société civile dans l'espace public, les prises de position de citoyennes et citoyens, d'ambassadeurrices, d'intellectuel-les, de dockers, de journalistes à travers le monde entier et en Israël montrent l'étendue du refus des événements à Gaza comme en Cisjordanie.

Ce large mouvement de la société civile nous oblige. Il demande que des mesures fortes soient prises à l'égard du gouvernement d'extrême droite de Netanyahou afin de l'amener à respecter le droit international.

La survie d'un peuple est en jeu. L'existence même du droit international est remise en question. La Charte, les résolutions et les institutions de l'ONU vacillent. En effet, pour certaines personnes, une paix juste et durable entre l'État d'Israël et celui de Palestine semble aujourd'hui inatteignable. Pour notre part, nous, socialistes, la croyons possible, pour autant que nous agissions avec détermination, force et cohérence.

Dans ce contexte, le PS Suisse s'engage progressivement pour que les crimes commis à Gaza et en Cisjordanie par Israël et l'inaction de notre Conseil fédéral ne restent pas sans réponse.

Lors de son Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee, le Parti socialiste suisse adopte les positions suivantes :

1. Le PS Suisse considère qu'un cessez-le-feu stable est une condition préalable à l'aide humanitaire et au lancement d'un processus de paix politique fondé sur le droit international et les frontières de 1967 définies par l'ONU. La Suisse doit participer activement à la reconstruction de Gaza, en particulier au déminage et à la reconstruction des infrastructures essentielles et des logements. Les plus de 100 000 personnes blessées doivent recevoir rapidement des soins médicaux complets. La

Suisse doit apporter une aide active. Les enfants gravement blessés doivent avoir rapidement accès à des soins médicaux de haute qualité ;

2. Le Parti socialiste suisse condamne fermement le génocide perpétré par Israël ;
3. Le PS continue de reconnaître la nécessité d'augmenter la pression sur le gouvernement d'extrême droite en Israël afin de permettre une paix juste qui offre des perspectives aux populations de Gaza et de Cisjordanie. Cela inclut la sanction des produits provenant des territoires occupés ainsi que la sanction et le désinvestissement des entreprises directement ou indirectement liées aux efforts de guerre, au nettoyage ethnique, à la destruction des infrastructures à Gaza et en Cisjordanie ainsi qu'à d'autres violations du droit international ;
4. Soutien aux victimes palestiniennes dans la documentation et la transmission de preuves à la Cour pénale internationale afin que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide présumés commis par des responsables politiques et militaires israéliens puissent faire l'objet d'une enquête. Parallèlement, le PS s'engage à renforcer les moyens financiers et humains de la Cour pénale internationale afin qu'elle puisse accomplir son travail de manière indépendante et efficace ;
5. Appui politique du PS Suisse aux étudiant-es qui font l'objet de procédures pénales liberticides pour avoir apporté au cœur des universités la solidarité estudiantine pour Gaza ;
6. Maintien des demandes adressées au Conseil fédéral afin qu'il prenne des mesures concrètes à l'égard d'Israël pour garantir le respect du droit international, en particulier :
   - L'arrêt immédiat de toute exportation ou importation de matériel de guerre et de biens à double usage avec Israël ;
   - La suspension immédiate de toute coopération militaire avec les institutions israéliennes et l'arrêt immédiat de toute coopération scientifique avec les institutions publiques et parapubliques israéliennes qui soutiennent directement ou indirectement la guerre à Gaza ou le maintien de l'occupation contraire au droit international ;
   - L'interdiction de l'importation en Suisse de tout produit provenant des colonies israéliennes dans les territoires occupés ;
   - La suspension immédiate de l'accord de libre-échange entre la Suisse et Israël jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international ;
   - La suspension immédiate de tous les services consulaires aux ressortissant-es suisses domicilié-es dans les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ;
   - L'interdiction d'entrée en Suisse des ministres extrémistes du gouvernement israélien et des colons violents qui s'en prennent à la population palestinienne ;

- La reprise, conformément à l'article 1 de la loi sur l'embargo, des sanctions de l'UE qui ont été ou seront imposées en raison de la politique de colonisation contraire au droit international ou de la guerre à Gaza ;

7. La réaffirmation de la demande adressée au Conseil fédéral de reconnaître l'État de Palestine par la Suisse, afin de maintenir vivante la perspective d'une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États.

La Suisse peut et doit de nouveau jouer un rôle constructif dans le processus de paix au Proche-Orient

Grâce à la médiation des États-Unis, du Qatar, de la Turquie et de l'Égypte, et face à la pression accrue de nombreux pays, Israël et le Hamas sont parvenus à un accord de cessez-le-feu à Gaza. Les otages encore en vie à Gaza ont été libéré-es, tout comme près de 2000 Palestinien-nes détenu-es dans les prisons israéliennes. Le retrait de l'armée israélienne a commencé, et l'aide humanitaire à grande échelle est enfin en cours de déploiement. Un immense soupir de soulagement parcourt la région... et le reste du monde. Tant les massacres du 7 octobre que les crimes de guerre commis à Gaza et en Cisjordanie ont profondément traumatisé les populations palestinienne et israélienne. L'immense sentiment de libération face aux récents développements est presque physiquement palpable. Du point de vue du PS, il est consternant que la Suisse n'ait joué qu'un rôle négligeable dans cette évolution positive. Il y a à peine quelques années, la Suisse était encore perçue dans la région comme un partenaire fiable pour la paix et le développement. Cette réputation a souffert. Malgré l'opposition d'une partie de la société civile israélienne, la Suisse a supprimé d'importants moyens financiers destinés à l'UNRWA. Le partenariat de longue date avec les organisations de défense des droits humains dans les sociétés civiles israélienne et palestinienne est aujourd'hui affaibli. De plus, la Suisse n'a guère fait d'efforts pour traduire en mesures propres les différents appels à l'action et décisions de la Cour internationale de justice au cours du premier semestre 2024. Ces décisions obligent tous les États à s'assurer qu'ils ne reconnaissent ni ne soutiennent la présence israélienne dans les territoires palestiniens, qui est contraire au droit international.

Mais il n'est pas trop tard pour agir. Le Congrès du Parti socialiste suisse, réuni à Sursee le 25 octobre 2025, affirme donc ceci :

1. Le Conseil fédéral doit tout mettre en œuvre pour qu'à Gaza, toutes les parties respectent le cessez-le-feu et mettent un terme durable aux violences. Il ne saurait y avoir de place pour des négociations en vue d'une paix juste et durable tant que des personnes sont déplacées ou tuées. Le Hamas doit cesser ses exécutions sommaires et ses purges politiques à Gaza et remettre les corps des otages tué-es. L'armée israélienne doit se retirer sans nouvelles opérations de combat au-delà de la ligne convenue et se préparer à un retrait complet.

2. La situation humanitaire reste catastrophique. La Suisse doit, avec le CICR, tout mettre en œuvre pour qu'Israël garantisse un accès complet à l'aide humanitaire, que le CICR puisse rendre visite aux détenu-es dans les centres de détention israéliens et palestiniens et qu'il puisse, en coopération avec le Croissant-Rouge, déployer pleinement ses activités de protection et ses programmes d'aide. La Suisse doit également reprendre sans restriction ses versements à l'UNRWA et, plus généralement, renforcer son aide humanitaire dans une perspective de processus de paix et de reconstruction. Les blessé-es doivent avoir accès à des soins médicaux le plus rapidement possible. Cela implique aussi que des enfants gravement blessé-es soient amené-es en Suisse pour y être soigné-es.
3. La réduction de la violence directe à Gaza a ouvert une fenêtre de négociation qu'il ne faut pas laisser se refermer sans agir. Le PS appelle le Conseil fédéral à exercer, conjointement avec la communauté internationale, une pression politique maximale pour que les parties impliquées mettent fin à la violence et aux déplacements forcés et utilisent réellement cette fenêtre pour avancer, étape par étape, vers une solution de paix juste et durable, fondée sur le droit international.
4. La condition essentielle de la paix réside dans la fin de l'impunité et la poursuite systématique de tous les crimes perpétrés à Gaza et en Cisjordanie. Se taire face aux atrocités commises et ne rien faire, c'est devenir complice. La Suisse doit tout mettre en œuvre pour participer à la collecte et à la conservation de preuves, afin que les crimes commis par le Hamas, les groupes terroristes qui lui sont liés, le gouvernement Netanyahou et la mouvance de colons d'extrême droite violents qui le soutiennent soient pleinement documentés et que les responsables répondent de leurs actes devant la justice. La Suisse doit aussi soutenir la clarification judiciaire des accusations de violations du droit pénal international. La vérité sur tous les crimes commis doit être révélée : elle doit être suivie de réparations, de mesures de compensation et de la mise en place d'institutions de prévention des récidives.
5. L'orgie de violence et de destruction à Gaza trouve aussi un écho ici même, en Suisse. Le PS s'engage, tant au sein du parti que dans l'ensemble de la société suisse, à faire en sorte que, après des années marquées par une évolution extrêmement polarisée, voire toxique, la résolution du conflit soit replacée au centre des préoccupations. Le PS condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence commis lors de la manifestation pro-palestinienne du 11 octobre 2025 à Berne. La violence, la haine et l'antisémitisme doivent être combattus sans ambiguïté, en toutes circonstances, même lorsqu'ils s'inscrivent dans une vague de préoccupations apparaissant comme légitimes. En même temps, le PS attend des autorités bernoises une analyse transparente de l'intervention policière. Les accusations formulées par les Juristes Démocrates de Suisse (JDS), Amnesty International et d'autres forces d'observation doivent être clarifiées. Le PS rejette les appels populistes à une restriction générale du droit à la liberté de réunion.
6. Le plan de paix en 20 points de Trump ne constitue aucunement une garantie de succès. Il a été élaboré de manière extrêmement unilatérale ; aucune partie palestinienne n'a participé à son élaboration. La plupart des questions importantes à moyen et long terme sont laissées de côté ou ne sont même pas abordées. Pour le PS, une chose est claire : les ultimatums imposés de l'extérieur peuvent contribuer

à faire cesser la violence, mais ils ne peuvent pas aboutir à la paix. La paix nécessite l'implication des populations concernées, y compris de celles qui sont aujourd'hui considérées comme ennemies. L'engagement de toutes les parties concernées, y compris de la Suisse, en faveur de la politique de paix est d'autant plus important. Elle doit, avec ses partenaires, veiller à ce que toutes les forces constructives d'Israël et de Palestine soient impliquées et puissent faire entendre leur voix.

7. Le PS appelle le Conseil fédéral à enfin traduire ses paroles en actes. Depuis des années, la Suisse s'engage pour la fin de l'occupation israélienne, qui est contraire au droit international, élève la voix contre le mouvement violent des colons et se prononce, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en faveur de la solution à deux États : un État palestinien indépendant et libre à côté d'un État d'Israël indépendant et libre, dans les frontières définies par l'ONU en 1967. Or, tant que ces positions justes ne se traduiront pas en actes, la politique étrangère de la Suisse restera peu crédible et ne pourra rien faire bouger. Les mesures centrales à prendre sont les suivantes :

   - Reconnaissance immédiate de la Palestine en tant qu'État, dans les frontières définies par l'ONU en 1967, afin de préserver la perspective d'une paix juste et durable sur la base de la solution à deux États ;
   - Participation constructive, au niveau diplomatique, à tous les efforts visant à établir en Palestine — c'est-à-dire à Gaza et en Cisjordanie —, en dehors du Hamas, une représentation légitime capable de défendre les intérêts de la population au sens large et de les intégrer dans le processus de négociation ;
   - Renforcement des partenaires de la société civile en Israël et en Palestine, engagé-es pour les droits humains et pour un processus de paix constructif ;
   - Préparation visant à assurer la participation de la Suisse aux forces de maintien de la paix au Proche-Orient, sous réserve de l'établissement d'un mandat de l'ONU ;
   - Application stricte de l'interdiction du Hamas et de toute forme de financement du terrorisme, y compris celui des milices financées et armées par Israël à Gaza, telles que celle de Yasser Abu Shebab et d'autres ;
   - Suspension immédiate de l'accord de libre-échange entre la Suisse et Israël, tant qu'Israël ne respecte pas le droit international ;
   - Arrêt de la coopération industrielle dans le domaine de l'armement avec Israël ;
   - Désinvestissement dans les entreprises directement ou indirectement impliquées dans les efforts de guerre, les nettoyages ethniques, la destruction des infrastructures à Gaza et en Cisjordanie ainsi que dans d'autres violations du droit international.